



[Retour à l'article](#) | [Retour à l'accueil](#)

*Pour imprimer cette page, sélectionnez "Imprimer" dans le menu "Fichier" de votre navigateur*

## Pompe à chaleur : le défi réside désormais dans la qualité des installations

Actu-Environnement.com - 24/10/2008

Dans un contexte de hausse globale des coûts de l'énergie, les particuliers s'intéressent de plus en plus aux modes de chauffage alternatifs comme par exemple les pompes à chaleur (PAC). Ces installations permettent de capter les calories présentes à l'extérieur dans l'air, l'eau ou le sol et de les restituer à l'intérieur du bâtiment à travers l'air ou l'eau grâce à un fluide caloporteur. Ils existent donc plusieurs types de PAC et quasiment toutes les combinaisons sont possibles : PAC air/air, air/eau, eau/eau, sol/eau, sol/sol... Ces installations consomment de l'électricité pour leur fonctionnement (compresseur) mais restituent plus de calories qu'un chauffage électrique classique et permettent donc de réaliser des économies sur la consommation d'énergie par rapport aux solutions traditionnelles.

C'est pour cette raison que le marché des PAC connaît une progression ininterrompue depuis 1997. En France, de 1.000 réalisations par an avant 1997 on est passé à 12.400 installations en 2002 et 69.600 en 2007. Pour 2008 l'Association Française pour les Pompes à Chaleur (AFPAC) mise sur plus de 100.000 PAC installées (hors PAC air/air\*), ce qui place la France en tête des marchés européens en terme de volumes. Le président de l'AFPAC, Pierre Sabatier reconnaît que *le crédit d'impôt de 50% a été un booster pour le marché.*

Les PAC géothermiques sol/sol et sol/eau sont principalement installées dans les maisons neuves (95% des cas) Comme l'installation des capteurs dans le sol entraîne de gros travaux que ce soit des capteurs installés horizontalement (1m de profondeur) ou verticalement (forage de 20 à 100 mètres), les frais engendrés par ces travaux découragent les acheteurs à installer ce type de PAC dans une maison déjà existante. Ils se tournent plutôt vers des installations aérothermiques de types air/eau pour remplacer leur chaudière fonctionnant aux combustibles fossiles (fuel ou gaz). Ce type de PAC n'est installé dans une maison neuve que dans 35% des cas.

Depuis 2007, l'AFPAC note par ailleurs une montée significative des équipements à haute température qui permettent de chauffer de l'eau à plus de 60°C utilisable par conséquent pour le chauffage mais aussi pour la production d'eau chaude sanitaire.

### Peu d'évolutions des coûts

Mais cette multiplication des installations ne va pas forcément avec une baisse des prix des installations même si l'AFPAC note une stabilisation des coûts du matériel depuis quatre ans. Contrairement à d'autres énergies renouvelables, les pompes à chaleur sont des technologies déjà bien éprouvées qui intègrent des éléments banals dont le coût de production ne varie plus (compresseurs). L'effet de volume n'a donc aucune incidence sur les prix L'AFPAC mise en revanche sur l'apparition de PAC plus faciles à installer et à brancher pour réduire les coûts de l'installation. *La pose ne doit pas représenter en général plus de 15 à 20% de la facture totale*, rappelle Jean Pradere vice-président de l'AFPAC.

Cette précision est d'autant plus intéressante que l'AFPAC reconnaît l'existence d'installateurs malhonnêtes qui profitent du crédit d'impôt sur le matériel pour « gonfler » la part de la facture relative aux équipements et réduire celle liée à la main-d'œuvre. *Dans ce cas les services des impôts refusent d'accorder le crédit d'impôt, explique Jean Pradere. En général, le crédit d'impôt est calculé sur 50% voire 60% maximum de la facture*, précise-t-il. L'AFPAC estime que la réduction progressive du crédit d'impôt envisagé dans le projet de loi de finances pour 2009 en cours de discussion à l'Assemblée nationale devrait permettre d'assainir la profession.

### Encourager les installations de qualité

En attendant et pour éviter que les consommateurs ne se retrouvent ainsi lésés, l'AFPAC mène depuis plus d'un an une démarche de qualité axée sur les installateurs et sur le matériel. Pour garantir un fonctionnement optimal, une pompe à chaleur doit en effet répondre à deux impératifs de qualité : le matériel doit garantir un niveau de performance intéressant, autrement dit restituer plus de calories qu'il n'en consomme (coefficient de performance de plus de 3,3 selon les critères du crédit d'impôt) et l'installation doit répondre à des règles précises dont un dimensionnement cohérent.

Côté équipement, l'AFPAC a mis au point avec l'AFAC-AFNOR Certification un référentiel permettant d'attribuer la marque NF PAC. Pour l'instant, 545 modèles de PAC disposent de la marque. Pour la délivrer, l'organisme CERTITA\*\* fait procéder par un laboratoire indépendant à des essais sur différents matériels de la gamme et à un audit des usines de fabrication afin de contrôler la mise en place par le fabricant d'un ensemble de dispositions stipulées dans le

référentiel. Les matériels certifiés NF PAC répondent aux exigences européennes et garantissent l'obtention du crédit d'impôt.

Côté installateur, l'AFPAC vérifie les connaissances théoriques et pratiques de l'artisan et fait auditer par l'APAVE certaines de ces installations au hasard. À l'heure actuelle 475 installateurs bénéficient de l'appellation.

Un écolabel européen dédié aux pompes à chaleur est également en cours d'élaboration. L'AFPAC espère d'ailleurs que son approche NF PAC saura inspirer l'Union européenne.

F.ROUSSEL

\*Les PAC air/air étant également utilisées comme climatiseur, elles ne sont pas considérées comme des installations d'énergie renouvelable par les autorités. L'AFPAC ne les comptabilise donc pas dans ses statistiques.

\*\* Association pour la certification des équipements industriels et appareils domestiques de chauffage.

*Actualité parue sur <http://www.actu-environnement.com> - © Tous droits réservés*

*En vertu de l'article L. 111-1 du code de la propriété intellectuelle, aucun texte ou élément composant le site Actu-environnement ne peut être copié, reproduit, modifié, réédité, dénaturé, transmis, diffusé ou distribué de quelque manière que ce soit, sur quelque support que ce soit, de façon partielle ou intégrale, sans l'autorisation écrite et préalable de l'Éditeur sous peine de poursuites à l'exception des conditions **spécifiquement prévues**.*

Édition Cogiterra - 16, rue Montbrun - 75014 Paris  
Tél : 01 45 86 92 26 - Fax : 01 45 86 92 61